

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung**

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire  
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	AnalytiChem GmbH
	ACD
Rue:	Stempelstraße 6
Lieu:	D-47167 Duisburg
Téléphone:	0203/5194-0
E-mail:	info@analytichem.de
Interlocuteur:	Abteilung Produktsicherheit
E-mail:	produktsicherheit@analytichem.de
Internet:	www.analytichem.de
Service responsable:	Abteilung Produktsicherheit

Téléfax: 0203/5194-290

Téléphone: 0203/5194-107/117

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accidentappelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

**Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Attention  
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 2 de 12

- H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 Traitement spécifique (voir Eau sur cette étiquette).  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

##### Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité			
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)				
1310-73-2	hydroxyde de sodium	0,5 - < 2 %			
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27		
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314				
51580-86-0	sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté	< 1 %			
	220-767-7	613-030-01-7	01-2119489371-33		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H319 H335 H400 H410 EUH031				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	0,5 - < 2 %
	Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2		
51580-86-0	220-767-7	sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté	< 1 %
	par inhalation: CL50 = > 0,27 - < 1,17 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2094 mg/kg		

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 3 de 12

#### Indications générales

Aucune donnée disponible

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver immédiatement avec:

Eau

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

##### Pour les non-sécuristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 4 de 12

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation.

##### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

##### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Matériel inadéquat pour récipients/installations:

Métal.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 5 de 12

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit sec.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation	DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1310-73-2	hydroxyde de sodium	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
		Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
51580-86-0	sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,11 mg/m <sup>3</sup>
		Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,3 mg/kg p.c./jour
		Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,99 mg/m <sup>3</sup>
		Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,15 mg/kg p.c./jour
		Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,15 mg/kg p.c./jour

##### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	Milieu environnemental	Valeur
51580-86-0	sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté	Eau douce	0 mg/l
		Eau douce (rejets discontinus)	0,002 mg/l
		Eau de mer	1,52 mg/l
		Sédiment d'eau douce	7,56 mg/kg
		Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,59 mg/l
		Sol	0,756 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 6 de 12

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	sans odour
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 7 de 12

Point d'éclair:	X
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	alcalin
Viscosité cinématique:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenu:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Propriétés comburantes  
    Non comburant.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
non déterminé:	
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

#### Information supplémentaire

non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

aucune

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Métal.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 8 de 12

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
51580-86-0	sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté					
	orale	DL50 mg/kg	2094	Rat	Study report (1985)	EPA OPP 81-1
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1984)	EPA OPP 81-2
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 1,17 mg/l	> 0,27 - < 1,17 mg/l	Rat	Study report (1985)	OECD Guideline 403

##### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung**

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 9 de 12

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1310-73-2	hydroxyde de sodium						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	40,4	48 h	Ceriodaphnia sp.	Ecotoxicology and Environmental Safety,4	other: acute 48-h immobilization test ac
51580-86-0	sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,24	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1987)	EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Skeletonema costatum	Study report (2009)	ISO 10253
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,196	48 h	Daphnia magna	Study report (1978)	other: Methods for acute toxicity tests
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1000	28 d	Oncorhynchus mykiss	Study report (2007)	OECD Guideline 215
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	160 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2007)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 )	51 mg/l (	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2002)	OECD Guideline 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

Nº CAS	Substance	Log Pow
51580-86-0	sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté	-0,056

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Effet nocif par modification du pH.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 10 de 12

#### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1824
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

##### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1824
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

##### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1824
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B

##### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1824
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 11 de 12

<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

##### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,12.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkali- und Chlorid-Komplexierlösung

Révision: 10.09.2024

Code du produit: 32304

Page 12 de 12

#### Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H290              Peut être corrosif pour les métaux.  
H302              Nocif en cas d'ingestion.  
H314              Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315              Provoque une irritation cutanée.  
H319              Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335              Peut irriter les voies respiratoires.  
H400              Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410              Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412              Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH031            Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*